

Améliorer les conditions de vie des aînés

ANNONCE PAR LA MINISTRE BLAIS D'UN INVESTISSEMENT DE 650 000 \$ EN PARTENARIAT AVEC LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL

Montréal, le 25 septembre 2008 – La ministre responsable des Aînés, Mme Marguerite Blais, a annoncé aujourd'hui, en présence de la présidente de la Conférence régionale des élus (CRE) de Montréal, Mme Manon Barbe, le versement à la CRE de Montréal d'une somme de 595 000 \$ sur cinq ans pour investissement dans les services ou les infrastructures offerts aux aînés. La CRE ajoutera 55 000 \$ à cette somme, pour un total de 650 000 \$. La ministre a fait cette annonce à l'occasion de la signature de l'entente spécifique pour l'amélioration des conditions de vie des aînés.

« Grâce à cette aide financière, la CRE de Montréal, en collaboration avec la Table régionale de concertation des aînés, pourra soutenir des initiatives qui auront des répercussions positives pour les aînés. Ce sont les partenaires les mieux placés pour adapter les milieux de vie aux besoins des aînés de leur territoire, et contribuer par le fait même à l'amélioration de leurs conditions de vie », a déclaré la ministre.

L'entente avec la CRÉ de Montréal permettra notamment :

- de mettre à jour l'offre et les besoins de services en transport pour les aînés, notamment ceux vivant avec une incapacité; d'évaluer et de mettre en oeuvre des pistes d'action en réponse à ces besoins, en concertation avec les acteurs des secteurs concernés;
- de produire un état de situation de la problématique des abus envers les aînés sur l'Ile de Montréal; de définir les actions susceptibles de mieux prévenir les abus envers les aînés, telles qu'un projet pilote en médiation familiale ou l'établissement d'ententes d'intervention entre les CSSS et le Service de police de la Ville de Montréal; d'évaluer la faisabilité de ces actions et la recherche des moyens et partenaires nécessaires à leur réalisation;
- de définir et de mettre en oeuvre des actions concertées ou de soutenir des initiatives existantes favorables à une participation des aînés dans divers domaines, telles que le bénévolat, la transmission des savoirs et les liens intergénérationnels; de prendre en compte et d'adapter des actions aux caractéristiques propres à la population aînée montréalaise, telles que la diversité de langues et de cultures ainsi que la grande proportion de personnes aînées vivant seules.

« Qu'ils soient retraités actifs, bénévoles engagés, grands-parents voyageurs ou aînés venus d'ailleurs, femmes vivant seules ou centenaires en CHSLD, les aînés montréalais présentent de fortes disparités sur le plan des revenus et celui des conditions de vie. Il est important de mieux reconnaître l'apport des aînés à notre communauté. C'est pourquoi je me réjouis de l'occasion qui nous est offerte de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie », a pour sa part mentionné la présidente de la CRÉ.

Cette annonce de la ministre s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'action en faveur des aînés, qui prévoit le versement de 12,5 millions de dollars sur cinq ans aux conférences

régionales des élus pour investissement dans les services ou les infrastructures offerts aux aînés. A ce budget s'ajoutent 4,5 millions injectés par les CRE. Ces ententes ont un véritable effet de levier dans les régions. À ce jour, ce sont donc 17 millions qui ont été investis dans le cadre des ententes spécifiques.

« Cette entente de partenariat est un geste de plus pour l'amélioration des conditions de vie des aînés et un exemple de ce que nous pouvons faire ensemble pour leur permettre de demeurer actifs et le plus longtemps possible dans leur milieu de vie », a ajouté la ministre.

Mme Blais a profité de l'occasion pour rappeler que le gouvernement a annoncé récemment un investissement de 6,6 millions de dollars pour financer des projets destinés aux personnes âgées et à leurs proches.

Ainsi, le nouveau programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA), doté d'un budget annuel de 5 millions, permettra de financer des projets pendant une période maximale de quatre ans. Il comporte deux volets. Le premier, Soutien aux initiatives de développement, favorise le développement d'environnements propices au vieillissement actif et à l'épanouissement des personnes âgées. Quant au second volet, Soutien à l'innovation, à l'expérimentation et à la recherche, il encourage l'expérimentation d'approches novatrices et les travaux de recherche en vue du mieux-être des aînés.

Avec l'édition 2008-2009 du programme Du coeur à l'action pour les aînés du Québec, le gouvernement accordera également 1,6 million pour une aide ponctuelle à des projets issus du milieu qui amélioreront les conditions de vie des personnes âgées et soutiendront leur participation au développement du Québec.

« Ces deux programmes reflètent la volonté du gouvernement du Québec de mettre à profit l'expertise des organismes qui s'activent sur le terrain. Ceux-ci connaissent bien les besoins des personnes âgées dans leur milieu respectif, si bien qu'ils sont à même de proposer des solutions pour y répondre », a conclu la ministre.

- 30 -

Source : Daniel Doucet
Attaché de presse
Cabinet de la ministre responsable des Aînés
Tél. : 418 646-7757
514 873-3083